

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
 Quorum..... 8
 Présents..... 13
 Votants..... 14
 Procurations..... 1
 Absent :..... 1

Date de la convocation : 13/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le 17 avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
 légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
 Sous la présidence de Monsieur DAUMAS Jean-Michel, maire

PRESENTS : Mesdames CAYSSIALS Naomi, JUANABERRIA Annie-Marie,
 MARTIN Kristel, PAUZAT Lauriane, VIALA Cléo, Messieurs ANDRÉ Arnaud,
 CESBRON Philippe, DAUMAS Jean-Michel, DESAGA Alain, JAMROZ Lionel,
 LOFFICIAL Emmanuel, MARTIN Jean-Philippe, QUATREFAGES Damien.

PROCURATIONS : Monsieur PAILLAT Gilles a donné procuration à Monsieur
 QUATREFAGES Damien

ABSENTS EXCUSES : Madame DAGUET Isabelle

SECRETARE DE SEANCE : Madame MARTIN Kristel a été désignée pour remplir
 ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N° 5

DELIBERATION N° 13

DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION DE FINANCES COMMUNALES

Vu les élections municipales du 15 et 22 mars 2026,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les membres de la commission finances locales qui auront pour mission de
 suivre financièrement la réalisation des différents projets communaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 13 voix pour et 1 voix contre

- DE DÉSIGNER comme membres de la commission finances communales :
- Kristel MARTIN 7 rue des Egals lotissement le pas du cayla 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
 - Alain DESAGA 159 chemin du Bruel 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
 - Isabelle DAGUET 11 chemin des carbounials 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
 - André ARNAUD 28 route de Nant 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
 - Lauriane PAUZAT 55 Grand Rue 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
 - Damien QUATREFAGES 7 rue de l'esplanade 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé

Le secrétaire de séance
 Kristel MARTIN

Le Maire
 Jean-Michel DAUMAS

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 21 AVR. 2026
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 21 AVR. 2026.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
 Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de
 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à
 l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

